FICHE DE DONNEES DE SECURITE Holts Start Pilote Démarrage Moteur

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Holts Start Pilote Démarrage Moteur

No du produit 71011010022, 71011010033, 71011300048, 71011300033, 71011290002

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur CH:

Jasa AG Müslistrasse 43 8957 Spreitenbach

Phone: +41 (0)44 431 60 70; Fax: +41 (0)44 432 63 17; info@jasa-ag.ch; www.jasa-ag.ch

Service chargé des renseignements: Produktmanagement, Frédéric Huber, Phone: +41 (0)44 439 90 66

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Informateur en cas d'urgence: Toxikologisches Informationszentrum, Zürich (STIZ), Tél. 145

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et EUH019;Flam. Aerosol 1 - H222

Chimiques

Pour l'homme Acute Tox. 4 - H302;Skin Irrit. 2 - H315;STOT Single 3 - H336

Pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

 ${\it Classification (1999/45/CEE)} \qquad \qquad {\it Xn; R22. Xi; R38. F+; R12. R19, R52/53, R67.}$

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient OXYDE DE DIÉTHYLE

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Mentions De Danger

Danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils	De Prudence	٠
----------	-------------	---

P102 Conserver hors de la portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P210 Tenir àl'écartde la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces

chaudes. - Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/du visage.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Conseils De Prudence Supplementaires

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P321 Traitement spécifique (cf. avis médical sur cette étiquette).

P301+312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

en cas de malaise.

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

P304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P332+313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

P405 Garder sous clef.

P410+412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température

supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

OXYDE DE DIÉTHYLE 10-30%

No CAS: 60-29-7 No CE: 200-467-2

Classification (CE 1272/2008) Classification (67/548/CEE)

EUH019 F+;R12
Flam. Liq. 1 - H224 R19
EUH066 Xn;R22
Acute Tox. 4 - H302 R66
STOT Single 3 - H336 R67

naphtha (petroleum), hydrotreated light 10-30%

No CAS: 64742-49-0 No CE: 265-151-9

	•	_
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Flam. Liq. 2 - H225	Xn;R65.	
Skin Irrit. 2 - H315	Xi;R38.	
STOT Single 3 - H336	F;R11.	
Asp. Tox. 1 - H304	N;R51/53.	
Aquatic Chronic 2 - H411	R67.	

OXYDE DE DIISOPROPYLE			10-30%
No CAS : 108-20-3	No CE : 203-560-6		
Olassification (OF 4070/0000)		01	
Classification (CE 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)	
EUH019		F;R11	
Flam. Liq. 2 - H225		R19	
EUH066		R66	
STOT Single 3 - H336		R67	

ACÉTONE			5-10%
No CAS : 67-64-1	No CE : 200-662-2		
Classification (CE 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)	
Flam. Liq. 2 - H225		F;R11	
EUH066		Xi;R36	
Eye Irrit. 2 - H319		R66	
STOT Single 3 - H336		R67	

BUTANE	5	5-10%
No CAS : 106-97-8	No CE : 203-448-7	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser: Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ACÉTONE	VLEP	750 ppm	1800 mg/m3			
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m3			
OXYDE DE DIÉTHYLE	VLEP	400 ppm	1200 mg/m3	500 ppm	1500 mg/m3	
OXYDE DE DIISOPROPYLE	VLEP	250 ppm	1050 mg/m3			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aérosol.

Couleur Clair Incolore.

Odeur Solvants organiques.

Point d'éclair (°C) -38°C
Temperature d'auto-inflammation 180°C

(°C)

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé: Vapeurs/gaz/fumées de: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion du produit chimique concentré peut causer de graves lésions internes.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma.

Contact avec les yeux

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes. L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux.

Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

 No. UN (ADR/RID/ADN)
 1950

 No. UN (IMDG)
 1950

 No. UN (ICAO)
 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 2.1

Classe ADR/RID/ADN Class 2

No. D'Étiquette ADR 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/Division ICAO 2.1

Étiquettes De Transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-D, S-U

Code restriction de tunnel (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 25/01/2014

Révision 1 No FDS 14751

Phrases - R (Texte Intégral)

R12 Extrêmement inflammable.
R11 Facilement inflammable
R38 Irritant pour la peau.
R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

R19 Peut former des peroxydes explosifs.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.